



LE BROYAGE DE DÉCHETS VERTS

UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET VERTUEUSE

Les déchets verts sont des ressources précieuses, et il existe des alternatives pour les valoriser plutôt que de produire du gaz carbonique et des particules fines en les brûlant.

Le compostage, le paillage, le mulching (laisser les résidus de tonte sur place après les avoir finement broyés), permettent de réduire les déchets, d'enrichir le sol et de protéger les plantes. Le broyat est obtenu à partir des déchets végétaux tels que les branches, les feuilles et autres résidus de taille. Utilisé en paillis ou ajouté au compost, le broyat est une richesse pour le sol et les plantes de votre jardin.

LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES DÉCHETS VERTS EST UN GESTE CITOYEN ET ÉCOLOGIQUE

Faire son compost : Le broyat est un élément indispensable pour un compost de qualité : c'est un élément structurant, qui permet de faire circuler l'air dans le compost. Il absorbe les jus et l'excès d'humidité ; il évite les odeurs et la prolifération de moucheron.

Pailler le sol est une pratique naturelle pour le protéger du froid, des intempéries et de l'érosion, et pour le fertiliser. Cela permet également de le protéger de la chaleur, et de limiter l'évaporation au pied de vos plants. Le paillage consiste à couvrir le sol pour le protéger de l'érosion et limiter l'apparition des plantes indésirables. Vous pouvez utiliser des feuilles mortes, de la paille, des copeaux de bois, des résidus d'herbe tondue, des branches saines broyées et les mettre autour des plantes ou sur le sol. Veillez à maintenir une couche de 3 à 5 centimètres.

Le Bois Raméal Fragmenté (BRF) est un amendement organique consistant à apporter au sol des branches broyées de feuillus. Voici quelques-uns de ses nombreux avantages pour le sol et les plantes :

- Amélioration de la structure du sol en favorisant la formation d'agrégats, en augmentant la porosité et la capacité de rétention d'eau.
- Enrichissement du sol en matière organique et en éléments nutritifs grâce à la décomposition progressive des composés lignocellulosiques par les micro-organismes.
- Stimulation de la vie biologique du sol en créant un habitat propice pour les vers de terre, les champignons, les bactéries et les insectes.
- Protection du sol contre l'érosion, le lessivage, le tassement et le réchauffement excessif en formant un paillis en surface.
- Amélioration de la croissance et de la santé des plantes en optimisant les conditions physiques, chimiques et biologiques du sol.

LE BRF EST DONC UN MOYEN ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE DE VALORISER LES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET D'AMÉLIORER LA SANTÉ DES SOLS.

Le BRF engage un processus bio-chimique dans le sol (différent du paillage), qui **permet d'aggrader le sol**. Pour utiliser du BRF, il suffit de l'épandre sur le sol à une épaisseur de 3 à 5 cm, sans l'enfouir ni le mélanger. Il faut ensuite le laisser se décomposer naturellement pendant plusieurs mois. Le BRF peut être utilisé dans tous les types de cultures : potager, verger, haie, massif, etc. Évitez de broyer des matériaux traités chimiquement ou des végétaux malades.

POUR ALLER PLUS LOIN : LE COMPOST FORESTIER

Cette méthode, plus simple à réaliser que le compostage traditionnel, est accessible aux particuliers et bien sûr aux municipalités qui disposent d'un volume important de BRF et de feuilles. Dans ce dernier cas, le résultat final peut être mis à la disposition des administrés.

METHODE

- Disposer d'une aire d'au moins 4 mètres de largeur et une longueur variable selon la quantité de déchets.
 - Ameublir légèrement la surface du sol sans la retourner, réserver les mottes.
 - Saupoudrer l'aire avec un peu de chaux ou de lithothamne (algue marine en poudre riche en oligo-éléments et en calcium)
 - Etaler les déchets broyés : 10 cm d'épaisseur max, largeur 4 mètres.
- Possibilité de saupoudrer avec de la poudre de roche volcanique (silice, oligoéléments, potasse, cela favorise les organismes vivants)
- Recouvrir avec les mottes d'herbe mises de côté ou tontes de gazon et une fine couche de terre.
 - Rajouter les déchets broyés par couche de 10 cm en procédant comme précédemment. La hauteur ne doit pas dépasser 50 cm.
 - Recouvrir avec de la paille et éventuellement des feuilles mortes. Arroser si nécessaire pour maintenir humide.
 - On peut y ajouter du fumier.

Au bout d'1 an :

Reconstituer le tas en le reformant d'une largeur de 2 mètres en procédant comme précédemment (couverture, arrosage si nécessaire, poudre de roche volcanique).

Possibilité de tamiser avant de reconstituer le tas pour obtenir un compost fin.

Au bout de 2 ans :

Reconstituer le tas en diminuant sa largeur à 1 m en procédant comme précédemment.

Utilisation du compost obtenu :

⇒ Pour toutes les plantes qui aiment une terre un peu acide : fraisiers, framboisiers, groseilliers, mûriers, censitaires, pommes de terre, et bon nombre de plantes d'ornements (azalées, rhododendrons, érables japonais etc...)

⇒ Comme amendement en pleine surface pour améliorer la fertilité du sol

Remarque : **En Biodynamie**, utilisation du Compost de Bouse de Maria Thun (CBMT) pour accélérer le processus de décomposition :

1/ Après dynamisation de 20 mn, on le pulvérise en fines gouttes sur le sol après ameublissement lors de la préparation de l'aire de compostage, et entre chaque couche.

2 / Préparation du compost introduite dans le tas à la fin de la 1ère et 2ème année, avant couverture de paille.

Contributeurs : Granagora, Inter Bio Corse, Jean-Toussaint FATTACIOLI



NE BRÛLONS PLUS, NOURRISSONS LA TERRE!

ADOPTONS LE BROYAGE!

Brûler des déchets verts, ça pollue & c'est nocif pour votre santé!

Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement: particules, oxydes d'azote, hydrocarbures, monoxyde de carbone, dioxines... La liste est longue, et nous n'avons pas besoin d'ajouter cela à la pollution atmosphérique ambiante...

Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel qui parcourt 13 000 kms.

La toxicité des émissions touche non seulement la personne à l'origine du feu, mais également la population environnante. Elle a des conséquences néfastes sur les cultures, le bâti et les écosystèmes naturels.

Brûler des déchets verts, ça embête les voisins!

Les « nettoyeurs de jardin » par le feu ne s'en rendent peut-être pas compte, mais il s'agit bel et bien d'une nuisance pour leur voisinage ; celui qui fait du feu dans son jardin nuit grandement à la tranquillité et à la santé des personnes qui vivent autour de lui. Et les voisins incommodés sont tout à fait en droit de contacter la mairie de leur lieu de résidence pour faire intervenir les services d'hygiène. C'est en effet à Maire qu'il incombe de faire respecter cette interdiction



Brûler des déchets verts, c'est interdit!

Beaucoup ne le savent pas, et enfreignent la loi sans le vouloir. En dehors de quelques dérogations accordées par la préfecture à des professionnels dans des cas précis, il est totalement interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs.

Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits à la vente et à l'utilisation depuis février 2020. Et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.



Brûler des déchets verts, c'est dangereux!

Bien sûr, on ne le dira jamais assez, les imprudences représentent la principale cause de départ des feux, Mais le brûlage comporte aussi de grands dangers pour la santé: Les personnes les plus exposées sont bien sûr celles qui brûlent et leur voisinage.

ATTENTION AU FEU

Les déchets verts sont des ressources précieuses, il existe des alternatives pour les valoriser plutôt que de les faire partir en fumée !
Rendons à la Terre ce qui la nourrit

Un service de broyage est mis en place par la mairie:

Nous vous invitons à rassembler vos végétaux (seulement les branchages) en tas accessibles en voiture. Ils seront collectés à domicile, broyés et potentiellement réutilisés.

La pelouse et les plantes grasses sont interdites.

MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AU 04.95.74.20.27 OU PAR MAIL:
contact@mairie-belvederecampomoro.fr



Fondazione
di Corsica
visuel créé avec le concours d'Umani



Cumuna di
Belvédère Campomoro